

THT-3400 : MISE EN SCÈNE III – LA DIRECTION D'ACTEURS

Bureau : CSL-3452

Tél. : 418-656-2131, poste 405624

Courriel : Liviu.Dospinescu@lit.ulaval.ca*Les étudiants peuvent me rencontrer sur rendez-vous.***1. OBJECTIFS**

Ce cours permet aux étudiants* de mettre en pratique les principes de base de la direction de l'acteur grâce à un travail de mini projet et de réfléchir sur les enjeux artistiques et pragmatiques de cette composante de la mise en scène ainsi que sur la relation socioprofessionnelle qui unit le metteur en scène et les acteurs.

Les objectifs opératoires suivants guideront la formation :

- Comprendre les principes fondamentaux de la direction d'acteur qui ont trait à la construction du personnage et à son insertion dans l'ensemble de la mise en scène d'un spectacle théâtral.
- Faire l'apprentissage d'approches de la création du personnage à partir des textes choisis et apprendre à le situer dans ses rapports avec les autres personnages, à comprendre ses actions dans la situation dramatique ainsi qu'à les transposer dans l'espace scénique.
- Apprendre à transmettre ses indications de jeu aux acteurs, à stimuler leur créativité, leur imaginaire (et celui de leur personnage), ainsi qu'à développer la collaboration entre les acteurs et les interactions entre leurs personnages, entre leurs personnages et l'espace et entre leurs personnages et le public.
- Finalement, connaître son potentiel de *direction* et le développer, i.e. son discours, son style, sa capacité d'écoute et de communiquer sa vision de la mise en scène, mais aussi sa capacité à *se laisser diriger*, i.e. à recevoir les indications scéniques, à les approfondir et à les transposer dans le travail scénique.

2. CONTENU DU COURS

Le cours se déroulera comme un travail préparatoire à la réalisation d'une scène, demandant aux étudiants de définir l'action (l'interaction entre la ligne d'action physique, la ligne de pensée et la ligne d'action verbale) en lien avec l'univers imaginaire du personnage et avec l'évolution du conflit dramatique. Il continuera avec le travail de définition des personnages et de la situation dramatique à partir d'une proposition dramaturgique et à travers un schéma d'action (découpage séquentiel, conduite des personnages, objectifs, motivations, actions, etc.). Enfin, un travail d'intégration du jeu de l'acteur à l'esthétique globale de la représentation aidera à parfaire l'unité de la mise en scène : articulation et orientation de la performance scénique de l'acteur par l'application des éléments techniques qui soutiennent sa présence en état de jeu. En ce sens, l'unité esthétique sera recherchée à travers les rapports entre le jeu de l'acteur et les autres choix de mise en scène.

3. APPROCHE METHODOLOGIQUE ET FORMULE PEDAGOGIQUE**Le cours sera donné dans sa plus grande partie sous forme d'ateliers et sera divisé en deux étapes :**

- Expérimentation de différentes notions de base à partir d'exercices ponctuels.
- Mise en scène d'extraits d'un texte théâtral (scènes complètes ou montages d'extraits).

Les explorations feront l'objet de présentations hebdomadaires, notamment dans la deuxième partie du cours. Elles seront centrées sur la direction artistique du jeu dans le processus de construction du personnage et seront encadrées sous forme de tutorat, le professeur jouant le rôle d'un directeur artistique, voire d'un « double » du metteur en scène. Les travaux pratiques seront exécutés en équipe (nombre de participants à déterminer en fonction du nombre d'inscriptions dans le cours et de la teneur des projets). Tour à tour, metteur(e) en scène ou acteur/actrice, les étudiants participant dans un projet seront appelés à *diriger/ être dirigés* sur le vif ; les étudiants non impliqués dans l'exercice en cours agiront à titre d'observateurs de l'évolution du travail d'une équipe, suivant le principe que l'on apprend autant à observer le processus qu'à y être directement impliqué. Par conséquent, la présence à tous les cours est obligatoire. La plage horaire de l'*atelier* est en principe réservée au travail étudiant (explorations et répétitions), de sorte à permettre une progression sensible du projet de *direction d'acteurs*.

4.1 Échelle de conversion de notes (1^{er} cycle)

Excellent :	A+ = 94-100	A = 89-93	A- = 85-88	Passable :	D+ = 61-64	D = 55-60
Très bon :	B+ = 82-84	B = 78-81	B- = 75-77	Insuffisant :	E = 0-54	
Bon :	C+ = 72-74	C = 68-71	C- = 65-67			

*Ce texte utilise le masculin comme genre neutre dans les titres de fonction.

4.2 Modalités d'évaluation

- **Synthèse des recherches préliminaires** – vérifiant la capacité d'enrichir le projet de mise en scène et la direction d'acteurs à travers la consignation (brefs résumés et références) des lectures et des documents (audio)visuels consultés – **10%**
- **Scénario dramatique et micro-projet dramaturgique** – vérifiant les capacités d'articulation dramaturgique et de développement de l'action scénique (sa théâtralité) en vue d'augmenter le potentiel de mise en scène, de la direction et du jeu d'acteur – **15%**
- **Première présentation du projet de mise en scène dirigé** – vérifiant la qualité de l'exercice de la fonction de direction de jeu appliquée à un projet de mise en scène d'une séquence théâtrale – **15%**
 - i) Exposé oral du projet (5%)
 - ii) Présentation artistique (10%)
- **Présentation finale du projet de mise en scène dirigé** – vérifiant la qualité de l'exercice de la fonction de direction de jeu appliquée à un projet de mise en scène d'une séquence théâtrale – **40%**
 - i) Exposé oral du projet (10%)
 - ii) Présentation de l'exercice de direction d'acteurs (30%)
- **Cahier de mise en scène** – dans le prolongement du projet dramaturgique, vérifiant la capacité de consigner, documenter et justifier de façon organisée la vision et le travail de mise en scène et de direction d'acteurs – **10%**
- **(Auto)évaluation** – vérifiant la capacité d'apprécier avec justesse la qualité de son propre travail de direction d'acteur et du travail des acteurs/ actrices dirigé(e)s – **10%**

5. DOCUMENTATION

• Bibliographie suggérée sur la direction d'acteurs

APPIA, A., *Œuvres complètes*, Berne, L'âge d'homme, 1983.

BABLET, Denis, sous la direction de, *Tadeusz Kantor. Les voies de la création théâtrale*, Vol. XI, 1999.

FÉRAL, Josette, *Mise en scène et jeu de l'acteur*, tome 3, Québec Amérique, 2007

LAPOINTE, C., *André Brassard. Stratégies de mise en scène*, Montréal, VLB éditeur, 1990.

SOJCHER, Frédéric, *La direction d'acteur*, Paris, Klincksieck, 2011.

• Autres documents

Seront également fournis et discutés, dans les premières séances du cours, les « Conseils, consignes et critères d'évaluation pour les travaux », ainsi qu'un corpus de textes en vue de l'articulation d'un scénario dramatique. Il pourrait s'agir de textes dramatiques ou de textes non-dramatique que les étudiants seront appelés à adapter en vue du travail de mise en scène (direction d'acteurs). D'autres textes théoriques mais aussi des documents audiovisuels pourront être mis à disposition des étudiants à la réserve des professeurs ou distribués en classe, ou encore sur le site du cours.

Pour la présentation des travaux écrits, les étudiants se référeront à l'*Abrégé pour la présentation des travaux académiques* d'Éric van der Schueren, disponible en ligne à : www.methodologie.lit.ulaval.ca/abrege.pdf.

POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

- **Politique concernant les absences** : La présence au cours est obligatoire et toute absence non motivée pourrait entraîner des pénalités. Un règlement concernant les absences a été voté au comité de programme et est présentement à l'étude à la Faculté des lettres. Jusqu'à sa validation, la règle des absences motivées pour une raison sérieuse tient toujours : une absence est considérée motivée sous présentation d'une preuve écrite valable et vérifiable à l'enseignant.
- **Politique concernant la correction de la langue** : www.lit.ulaval.ca/departement/politiques-et-reglements/
- **Plagiat / voir Règlement des études de l'Université Laval** : <http://www.lit.ulaval.ca/index.php?id=493>
Nota bene : Utilisation interdite de l'intelligence artificielle (IA) générative. Les personnes étudiantes ne sont pas autorisées à utiliser l'IA générative dans ce cours. Conformément au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval, le fait d'obtenir une aide non autorisée pour réaliser une évaluation est considéré comme une infraction relative aux études. Dans le cadre de ce cours, l'utilisation de l'IA générative est considérée comme une aide non autorisée. Cette infraction pourrait mener à l'application des sanctions prévues au Règlement disciplinaire.
- **Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement** : <https://www.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>
- **Politique relative au calendrier de publication des résultats** : 30 % de la note globale devra avoir été attribuée et communiquée aux étudiants deux jours ouvrables avant la date d'abandon sans échec et sans remboursement. Seuls les cours à formule particulière, ayant été approuvés par les directions d'unité, seront exemptés de cette politique, ce qui devra faire l'objet d'une mention dans le plan de cours.